pwc

Ivoire Trade Center, Tour D, 4ème étage
Angle Rue Booker Washington - Blvd Hassan II
01 BP 1361 Abidjan 01

AUDIREC

Boulevard Latrille
Deux-Plateaux
11 BP. 36 BP. Abidjan 11

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE S.A.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

pwc

Ivoire Trade Center, Tour D, 4ème étage
Angle Rue Booker Washington - Blvd Hassan II
01 BP 1361 Abidjan 01

AUDIREC

Boulevard Latrille
Deux-Plateaux
11 BP. 36 BP. Abidjan 11

Aux Actionnaires
de VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE S.A.
01 BP 1242
Abidjan 01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1. Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE S.A., couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Les comptes ont été tenus selon le SYSCOHADA révisé.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 21 octobre 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Marcel N'dri
Associé

AUDIREC

Mohamed Palenfo
Associé